

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-- LUNDI 14 DECEMBRE 2009 --

Le Conseil Municipal de la Ville de Gray agissant en vertu d'une convocation en date du 7 décembre 2009 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville, Place Charles de Gaulle, **le lundi 14 décembre 2009 à 18 H 15** sous la présidence de **Monsieur Michel ALLIOT, Maire de la Ville de Gray.**

Etaient présents: Mr M.ALLIOT, Maire – Mr Ch.LAURENCOT, Mme L.CHAROLLAIS, Mr M.MODIN, Mmes J.DEBELLEMANIERE, M.BRETON, A.L.FLETY, Mr Ph.SEGUIN, Adjoint – Mrs M.COINDET, S.CHEVALIER, M.KESSAB, Mmes M.MORF, A.NOLY, M.F.MIALLET, Mr D.BARI, Mmes I.FOUILLOT, C.TONDU, D.MILLOT, Mr M.ROUSSELET, Mmes C.BERGIER, Cl.CHAUVELOT-DUBAN, Mrs Ch.RICHARD, M.MULLER, Mme E.CUNEY et Mr H.NAJI

Etaient absents représentés : Mmes M.C.PERROTIN, E.MALIVERNAY, Mr B.DESBROSSES.

Etait absent non représenté : Mr Y. NICOLET, Adjoint,

Secrétaire de séance : Mme M.MORF.-

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/01

EXCUSES ET POUVOIRS

Monsieur le Maire présente les excuses de **Mesdames Marie-Charles PERROTIN, Elisabeth MALIVERNAY et de Monsieur Bernard DESBROSSES**

et donne ensuite lecture des pouvoirs établis par :

- **Madame Marie-Charles PERROTIN**
en faveur de **Madame Laurence CHAROLLAIS ;**
- **Madame Elisabeth MALIVERNAY**
en faveur de **Madame Delphine MILLOT ;**
- **Monsieur Bernard DESBROSSES**
en faveur de **Madame Claudy CHAUVELOT-DUBAN.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/02

SECRETARE DE SEANCE

Sur proposition de **Monsieur le Maire**

- **Madame Monique MORF**

est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/03

COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la précédente séance.

S'agissant de la *rupture de la convention de mise à disposition de la Chapelle des Carmélites au Conseil Général*, **Madame Claudy CHAUVELOT-DUBAN** souhaite préciser que ce n'est pas le Département qui a renoncé à cette convention, mais que c'est la Ville de Gray qui a demandé au Département de déménager le fonds d'art sacré.

Monsieur le Maire indique que ces propos sont totalement inexacts. La convention prévoyait l'organisation d'expositions d'art sacré chaque année, ce qui n'était pas le cas. Dans ces conditions, la Ville a demandé au Conseil Général de la Haute-Saône de pouvoir à nouveau disposer de l'espace de la Chapelle afin d'y organiser des expositions.

Les salles annexes continueraient d'être mises à disposition pour le fonds d'art sacré. Cette proposition a été refusée par le Département, qui préfère par conséquent, déplacer le fonds.

Madame Anne-Laure FLETY demande à cet égard, quand est prévu ce déménagement ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 21 voix pour et 7 voix contre (Mesdames Colette BERGIER, Claudy CHAUVELOT-DUBAN, Messieurs Bernard DESBROSSES, Christian RICHARD, Michel MULLER, Madame Emmanuelle CUNEY et Monsieur Hicham NAJI)**

■ **adopte le compte rendu de la séance du 19 octobre 2009**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/04

AFFAIRES FINANCIERES **BUDGET PRIMITIF 2010**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de **BUDGET PRIMITIF 2010** joint en annexe à la présente délibération.

Ce document a été établi comme suit :

- Prise en compte des éléments indiqués lors du débat d'orientation budgétaire ;
- En section de **fonctionnement** : définition des besoins par les services ;
- En section d'**investissement** : établissement des priorités par la municipalité ;
- Validation du projet de budget par la Commission des Finances réunie le mercredi 25 novembre 2009.

Le budget de l'exercice 2010 s'élève à la somme totale de **10.576.090,00 €**, tant en dépenses qu'en recettes.

Le montant de la **section de fonctionnement** est de **7.723.341,00 €**
et celui de la **section d'investissement** de **2.852.749,00 €**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

6232

Madame Colette BERGIER constate une diminution des crédits alloués pour la saison culturelle.

Madame Anne-Laure FLETY, Adjointe au Maire déléguée à la culture et au patrimoine éclaire ce questionnement en expliquant que comme chaque année une somme est inscrite au budget primitif, puis le reste des crédits est voté lors du budget supplémentaire. Elle sera identique aux autres années.

616

Madame Claudy CHAUVELOT-DUBAN s'interroge sur l'augmentation des primes d'assurance.

Monsieur le Maire indique qu'un audit est en cours pour le renouvellement des marchés et que l'on aura connaissance prochainement des primes exactes.

6236

Monsieur Christian RICHARD constate une augmentation de **5.000 €** en prévision au chapitre des catalogues et imprimés du Musée Baron Martin.

Madame Anne-Laure FLETY précise que des catalogues seront réalisés pour l'exposition Buffet.

6574

Madame Colette BERGIER souhaite savoir pourquoi les versements des subventions à certaines associations n'ont pas été réalisés.

Monsieur le Maire signale que le document distribué reprend les sommes engagées/réalisées au 30 septembre 2009 et qu'à cette date la totalité des subventions n'avaient pas été versées. Tout doit être aujourd'hui probablement régularisé.

60632

Madame Emmanuelle CUNEY remarque une augmentation du petit matériel pour le Musée prévu en 2010.

Madame Anne-Laure FLETY, Adjointe au Maire déléguée à la culture et à l'animation, indique qu'il s'agit de l'achat de cadres pour l'exposition estivale consacrée à Bernard BUFFET. En effet, les œuvres sont prêtées par un particulier, charge à la Ville de les faire encadrer.

6417 et 6455

Au chapitre 012 concernant les charges du personnel, **Monsieur Denis BARI** demande s'il est prévu d'embaucher des apprentis et observe une nette augmentation des assurances du personnel.

Monsieur le Maire répond que chaque année une somme est prévue si la Ville doit avoir recours à des apprentis et par ailleurs le nouveau contrat d'assurances statutaires signé avec SOFCAP et le centre de gestion a connu une forte augmentation. Néanmoins, la Ville est mieux couverte et le contrat prévoit de nombreux accompagnements des situations au cas par cas.

Par ailleurs, **Madame Claudy CHAUVELOT-DUBAN** demande s'il est prévu de revoir le schéma des transports collectifs.

Selon **Monsieur le Maire**, il n'y a pas de prévision dans l'immédiat mais cette thématique a déjà été abordée et elle pourrait faire l'objet d'un stage afin de réétudier une meilleure logique.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Madame Colette BERGIER signale que la porte de la salle de jeux ferme mal à l'école Jacques Prévert.

Madame Laurence CHAROLLAIS, Adjointe au Maire déléguée à l'enseignement indique que les services techniques essaieront de trouver une solution temporaire. De manière générale, s'agissant des établissements scolaires, les crédits sont encore cette année centralisés sur la rénovation du groupe scolaire Edmond Bour. Par la suite, d'autres travaux pourront être envisagés dans les écoles.

2188

Madame Claudy CHAUVELOT-DUBAN demande si les achats d'illuminations de Noël (10 000€) correspondent à la demande de subventions qui avait été votée lors de la précédente séance du Conseil Municipal.

Il lui **est répondu par l'affirmative**.

Madame Claudy CHAUVELOT-DUBAN sollicite la création d'une liaison piétonne plus marquée entre le centre commercial Intermarché en développement et le centre-ville afin d'inciter les clients à s'y rendre.

Monsieur Philippe SEGUIN, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, est favorable à étudier cette possibilité.

Avant de procéder au vote du budget primitif 2010, **Monsieur le Maire** tient à remercier l'ensemble des services pour leurs efforts et la définition de leurs priorités en matière budgétaire. Il tient à remercier particulièrement *Mademoiselle Anne VIROT*, responsable des Finances, *Monsieur Jean-Pierre GENEVOIS*, responsable des services techniques et *Mademoiselle Betty SIRON*, Directrice Générale des Services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 21 voix pour et 7 abstentions (Mesdames Colette BERGIER, Claudy CHAUVELOT-DUBAN, Messieurs Bernard DESBROSSES, Christian RICHARD, Michel MULLER, Madame Emmanuelle CUNEY et Monsieur Hicham NAJI)**

- **approuve le Budget Primitif de l'exercice 2010.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/05

AFFAIRES FINANCIERES

BUDGET DE L'EXERCICE 2009 – DECISION MODIFICATIVE N° 01

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2009. (annule et remplace la DM n°2 du 19 octobre 2009)

En effet, il convient de modifier les crédits suivants:

- du remboursement des annuités de prêts (capital), par suite de l'incidence des prêts réalisés à taux variable.
- des travaux en régie

En conséquence, la décision modificative n° 01 au budget de l'exercice 2009 s'établit ainsi :

BUDGET DE L'EXERCICE 2009					
DECISION MODIFICATIVE N° 01					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	Libellés	Montant	Articles	Libellés	Montant
1643	Capital des emprunts	5 000	021	Virement de la section de fonctionnement	38 469
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	- 5 000	28188	Amortissements	2500
2318	Travaux en régie	40 969			
	TOTAL	40 969		TOTAL	40 969
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	Libellés	Montant	Articles	Libellés	Montant
023	Virement à section d'investissement	38 469	722	Travaux en régie	40 969
6811	Amortissements	2 500			
	TOTAL	40 969		TOTAL	40 969

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **approuve la décision modificative n° 01 au budget de l'exercice 2009.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/06

AFFAIRES FINANCIERES – VOTE DES TARIFS
SPORTS

Monsieur Michel MODIN, Adjoint au Maire délégué aux sports, rappelle qu'il convient de procéder à la révision des tarifs municipaux concernant les prestations sportives qui seront applicables **au 1^{er} janvier 2010 sur la base de + 1.2%**.

Il propose de prendre en compte les modifications ci-après :

- Passer l'âge des entrées adultes de 16 à 18 ans
- Consentir le prêt gratuit de petit matériel à la piscine des Capucins
- Le tarif campeur sera directement intégré dans le prix des nuitées au camping
- Créer un tarif pour les animations spécifiques qui pourraient être proposées par la collectivité (aquagym, animations...°)
- Uniformiser le tarif réduit avec les autres services et l'ouvrir à d'autres catégories
- Suppression du tarif pour les stages départementaux qui seront conventionnés
- Intégration d'un tarif pour les centres aérés non graylois

EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS DE LOISIRS

	TARIFS GRAYLOIS		TARIFS EXTERIEURS	
	EUROS 2009	EUROS 2010	EUROS 2009	EUROS 2010
BASSIN DE LOISIRS/PISCINE				
<u>Entrées individuelles/piscine Capucins</u>				
- Adultes à partir de 18 ans + campeurs	2.30	2.30	3.75	3.80
- Enfants (- 6 ans)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
- Jeunes de 6 à 17 ans	1.80	1.80	3.00	3.00
- Tarif réduit : sur présentation d'un justificatif (<i>familles nombreuses, chômeurs, bénéficiaires des 9 minima sociaux, carte du CCAS de Gray, personnes handicapées, titulaires de la carte CEZAM, retraités à partir de 60 ans</i>)	1.80	1.80	3.00	3.00
<u>Cartes d'abonnement(20 entrées)</u>				
- Adultes à partir de 18 ans	35.70	36.15	55.00	55.70
- Jeunes de 6 à 17 ans	28.05	28.40	42.50	43.00
<u>Location bassin : TOUTE SAISON</u>	38.75	39.20	61.20	62.00
<u>Location ½ bassin : TOUTE SAISON</u>	20.40	20.65	31.60	32.00
<u>Location aux maîtres nageurs de la collectivité</u>				
- la ligne	3.45	3.50	-	-

<u>Vente et location de bonnets de bain et petit matériel</u>				
- vente de bonnets de bain	1.90	1.90	-	-
- location de petit matériel	0.60	0.60	-	-
- au bassin nautique	-	GRATUIT	-	-
- à la piscine des Capucins	-			
<u>Centres aérés</u>				
Le groupe de 10 H à 12 (minimum 8 enfants – maximum 40 enfants)	13.25	13.40	-	1.50 par enfant
au delà de 12 H tarif individuel pour tous	1.80 par enfant	1.85 par enfant	3.00 par enfant	3.00 par enfant
Entrée participants lors d’animations organisées par la collectivité (aquagym, beach volley...)	-	4.60	-	4.60
Evénements exceptionnels	-	0.00	-	0.00
STADE				
- Clubs sportifs la demi/heure- forfait éclairage	GRATUIT	GRATUIT	11.20	11.35
UTILISATION STADE ET GYMNASES PAR LES COLLEGES ET LYCEES				
- Tarif par élève	Les tarifs sont fixés par les conventions conclues avec les collectivités concernées (Conseil Régional et Conseil Général			

Madame Colette BERGIER trouve que le fait de passer l’âge de 16 ans à 18 ans pour les entrées au bassin, est très bien. En revanche, selon elle, le coût d’une entrée est trop cher pour les extérieurs.

Monsieur le Maire nuance ces propos en indiquant qu’au contraire, il s’agit d’un tarif préférentiel pour les Graylois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 21 voix pour et 7 abstentions (Mesdames Colette BERGIER, Claudy CHAUVELOT-DUBAN, Messieurs Bernard DESBROSSES, Christian RICHARD, Michel MULLER, Madame Emmanuelle CUNEY et Monsieur Hicham NAJI)**

- **approuve les tarifs ci-dessus pour l’année 2010.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/07

AFFAIRES FINANCIERES – VOTE DES TARIFS **ACTIVITES CULTURELLES**

Madame Anne-Laure FLETY, Adjointe au Maire déléguée à la culture et au patrimoine, rappelle à l’Assemblée qu’il convient de réviser les tarifs concernant la location de la maison pour tous, le Musée et la Bibliothèque qui seront **applicables au 1^{er} janvier 2010** dans une logique d’harmonisation des différentes catégories d’utilisateurs et d’élargissement des publics correspondant aux évolutions sociétales selon la proposition ci-dessous :

	TARIFS GRAYLOIS		TARIFS EXTERIEURS	
	EUROS 2009	EUROS 2010	EUROS 2009	EUROS 2010
BIBLIOTHEQUE				
- <u>Droit d'entrée annuel</u>				
- Adultes	7.25	7.35	14.50	14.70
- Enfants de - de 12 ans	3.80	3.85	7.60	7.70
- Tarif réduit : sur présentation d'un justificatif (<i>familles nombreuses, chômeurs, bénéficiaires des 9 minima sociaux, carte du CCAS de Gray, personnes handicapées, titulaires de la carte CEZAM, retraités à partir de 60 ans</i>)	-	3.85	-	7.70
- Carte familiale	14.40	14.60	28.80	29.15
- Tarif saisonnier	4.40	4.45	-	-
- Tarif école (par classe)	37.30	37.75	-	75.50
- Pénalités de retard (par semaine après un premier rappel)	1.00	1.00	1.00	1.00
MAISON POUR TOUS				
<u>Activités associatives</u>				
- Forfait journalier	GRATUIT	GRATUIT	25.00	25.30
<u>Activités non associatives</u>				
- Forfait journalier	24.00	24.30	39.40	39.90
MUSEE BARON MARTIN				
Chapelle des Carmélites				
VISITEURS INDIVIDUELS				
- tarif normal	3.80	2.20	3.80	3.85
- Tarif réduit : sur présentation d'un justificatif <i>familles nombreuses, Graylois, enseignants, chômeurs, bénéficiaires des 9 minima sociaux, carte du CCAS de Gray, personnes handicapées, titulaires de la carte CEZAM, retraités à partir de 60 ans, adultes en formation, visiteurs arrivant ½ heure avant la fermeture</i>	2.15	2.20	-	2.20
- Tarif spécifique <i>Amis du Musée et de la Bibliothèque de Gray, jeunes et étudiants de 12 à 25 ans sur présentation d'une carte nominative, scolaires et CLSH en visite hors Gray</i>	1.10	1.10	1.10	1.10
- Entrée Gratuite <i>Jeunes de moins de 12 ans, scolaires de Gray, CLSH de Gray, conservateurs du patrimoine, personnel des offices de tourisme et syndicats d'initiative,</i>	-	GRATUIT	-	GRATUIT

<p><i>Etudiants Beaux Arts, Histoire de l'art, archéologie et Arts Plastiques sur présentation d'une carte nominative, carte Avantages Jeunes, enseignants préparant une visite et accompagnateur de groupe</i></p> <p><i>artistes venant s'exercer au Musée</i></p> <p>- PASS Musée annuel <i>Accès à toutes les manifestations du Musée sur présentation d'une carte nominative</i></p>	-	11.00	-	11.00
<p>VISITEURS EN GROUPE</p> <p>- Tarif réduit : groupe constitué d'au moins 10 visiteurs (par personne)</p>	2.15	2.20	-	2.20

Madame Colette BERGIER souhaiterait connaître les chiffres de fréquentation de la bibliothèque.

Madame Anne-Laure FLETY, Adjointe au Maire déléguée à la culture et au patrimoine, constate une forte augmentation du nombre d'abonnés due, notamment, à la nouvelle organisation du service, aux nouvelles animations proposées et à l'achat plus fréquent de nouveautés.

Madame Claudy CHAUVELOT-DUBAN requiert des précisions sur le tarif école.

Madame Anne-Laure FLETY indique qu'il s'agit des animations prévues en cours d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 21 voix pour et 7 abstentions (Mesdames Colette BERGIER, Claudy CHAUVELOT-DUBAN, Messieurs Bernard DESBROSSES, Christian RICHARD, Michel MULLER, Madame Emmanuelle CUNEY et Monsieur Hicham NAJI)**

■ **approuve les tarifs ci-dessus pour l'année 2010.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/08

AFFAIRES FINANCIERES – VOTE DES TARIFS
TOURISME

Madame Marie BRETON, Adjointe au Maire déléguée au tourisme et au commerce, propose ci-dessous les tarifs qui seront applicables au camping et à l'office de tourisme pour l'année 2010.

Elle précise qu'un nouveau tarif est proposé aux votes : les nuitées au camping intégrant directement l'entrée au bassin nautique.

	TARIFS CAMPEURS		TARIFS NON CAMPEURS	
	EUROS 2009	EUROS 2010	EUROS 2009	EUROS 2010
CAMPING				
- Nuitée adulte (sans entrée bassin)	3.30	3.35		
- Nuitée enfant(sans entrée bassin)	1.45	1.45		
- Nuitée adulte avec entrée bassin nautique	-	5.00		
- Nuitée enfant avec entrée bassin nautique	-	2.50		
- Emplacement par jour	2.50	2.55		
- Véhicule par jour	1.35	1.35		
- Electricité 10 A/jour	2.35	2.40		
- Animaux/jour	0.90	0.90		
- Lave linge/jeton	5.50	5.60		
- Garage mort				
■ Haute saison (Juillet-août)	3.15	3.20		
■ Basse saison	2.80	2.85		
<i>Une caution de 5 € sera demandée aux campeurs pour la remise d'un bracelet donnant accès au bassin nautique ou/et à la piscine municipale. Elle sera intégralement restituée au retour du bracelet</i>				
--- LOISIRS				
- Tennis	gratuit	gratuit	7.35	7.45
- Mini golf/le parcours campeur	gratuit	gratuit	3.55	3.60
- Tennis de table/1 heure, le jeu	2.25	2.30		
- Pétanque / 1 heure, le jeu	2.25	2.30		
- Véhicule et caravane double essieu	15.75	16.00		
--- BOISSONS/GLACES				
- Bouteilles d'eau 1,5 l	1.30	1.30		
- Bouteilles 1,5 l (autres)	2.20	2.25		
- Boîtes métalliques 33 cl	1.15	1.15		
- Glaces				
■ produits enfants	1.60	1.60		
■ produits adultes	2.00	2.00		
--- GAZ avec reprise bouteille vide				
■ cartouche R 904	17.70	17.90		
■ cartouche R 901	9.00	9.10		
■ cartouche C 206	2.15	2.20		
■ cartouche C 907	22.90	23.20		
--- CARTES TELEPHONE				
50 unités	Tarif fixé par le « Contrat de Distribution de Proximité » établi par France Télécom			

OFFICE DU TOURISME	2009	2010
<u>Visites guidées français ou langues étrangères</u>		
<u>Visites ville</u>		
- tarif groupe	4,50	4.55
- tarif individuel à partir de 12 ans	5,00	5.00
- scolaires (par groupe de 20)	8,80	8.90
<u>Visites ville haute (Basilique, tour, Hôtel de Ville)</u>		
- tarif groupe	2,75	2.80
- tarif individuel à partir de 12 ans	3,25	3.30
<u>Visites Tour Saint Pierre Fourier</u>		
- tarif groupe	0,65	0.70
- tarif individuel à partir de 12 ans	1,15	1.15
<u>Visites Hôtel Dieu</u>		
- tarif groupe	0,65	0.65
- tarif individuel à partir de 12 ans	1,15	1.15
<u>Dégustation produits du terroir</u>	4,50	4.50
<u>Documents communications</u>		
Poster Ville de Gray	1.00	1.00
Poster plan cavalier	1.00	1.00
Autocollant Ville de Gray	0.50	0.50

Madame Marie BRETON, Adjointe au Maire déléguée au tourisme et au commerce, insiste sur le fait que les tarifs sont incitatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

■ **adopte les tarifs ci-dessus pour l'année 2010.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/09

AFFAIRES FINANCIERES – VOTE DES TARIFS **DROITS DE PLACE et VOIRIE**

Monsieur Philippe SEGUIN, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, présente ci-dessous les propositions de modifications tarifaires relatives aux droits de place, à la voirie et aux prêts de matériel prenant en compte une augmentation de **1.2% à compter du 1^{er} janvier 2010.**

	EUROS 2009	EUROS 2010
BRANCHEMENT ELECTRIQUE au nombre d'ampères	2,70	2.75
CIRQUES		
Plus de 2000 places	572,00	580.00
De 500 à 2000 places	286,00	290.00
De 100 à 499 places	143,00	145.00
Moins de 100 places	71,50	72.50
Une caution de 310 € sera demandée à chaque cirque pour les affichages abusifs. Elle sera retenue en cas de non respect de la réglementation en vigueur.		
FETES FORAINES		
<u>Fête du 15 Août</u>		
- Loteries et métiers similaires	8,70	8.80
- Manèges enfants - de 10 m	77,70	78.65
- Manèges divers de 10 à 15 m	156,40	158.30
- Manèges divers de + de 15 m	257,50	260.60
- Bal forain les 4 jours	429,60	434.75
- Bal forain par jour complémentaire	178,30	180.45
<u>Autres fêtes</u>		
50 % du tarif fête du 15 août		
MARCHES ET VENTES SUR TROTTOIRS		
<u>Halle Sauzay</u>		
- Marché		
- Le mètre linéaire/mois	1,00	1.00
- Le mètre linéaire/ 6 mois	20,00	20.00
- Brocante		
- Le mètre linéaire/mois	1,00	1.00
- Le mètre linéaire/ 6 mois	5,00	5.00
<u>Emplacement non bâché, le mètre linéaire</u>		
- Occasionnel	1,40	1.40
- Au mois	2,00	2.00
<u>Table bâchée dans emplacement</u>		
- Au mois, le mètre linéaire	4,30	4.35
<u>Voiture magasin</u>		
- occasionnel	5,50	5.55
FOIRES MENSUELLES		
- emplacement - le mètre linéaire	1,00	1.00
VOITURES EXPOSEES POUR LA VENTE		
- camion à la journée	69,50	70.35

<p>TERRASSES DE CAFES et RESTAURANTS</p> <p>Forfait annuel au mètre carré - toute fraction de mètre carré est considéré comme équivalente au mètre carré</p>	18,20	18.40
<p><i>En 2010 Les commerçants concernés par les travaux de requalification du centre-ville en seront exonérés = place Edmond Bour, Rue Vanoise, Rue Thiers, Rue Gambetta, Rue Mavia</i></p>		
<p>ETALAGE DEVANT LES MAGASINS</p> <p>- Forfait annuel au mètre carré</p> <p>EMPLACEMENTS TAXIS</p> <p>forfait annuel</p> <p>DROITS DE VOIRIE</p> <p>Occupation temporaire du sol et du sursol de la voie publique (échafaudages et autres)</p> <p>- les 10 premiers jours, le mètre</p> <p>- au delà de 10 jours et par période de 10</p> <p>- autres qu'échafaudage</p> <p>SANITAIRES - Quai Mavia participation des usagers</p> <p>HORODATEURS (tarifs établis en fonction des pièces euros acceptées par le monnayeur)</p> <p>- 20 minutes</p> <p>- 40 minutes</p> <p>- 60 minutes</p> <p>MATERIEL</p> <p>Mises à disposition gratuite pour les associations grayloises</p> <p><u>Pour les particuliers</u></p> <p><u>GRAYLOIS</u></p> <p>- Podium, le M2 par jour</p> <p>- Barrières, l'unité par jour</p> <p>- Tables de marché, l'unité par jour</p> <p>- Cases de marché avec bâche</p> <p>- avec table, l'unité par jour</p> <p>- sans table, l'unité par jour</p> <p><u>NON GRAYLOIS</u></p> <p>- Podium, le M2 par jour</p> <p>- Barrières, l'unité par jour</p> <p>- Tables de marché, l'unité par jour</p> <p>- Cases de marché avec bâche</p> <p>- avec table, l'unité par jour</p> <p>- sans table, l'unité par jour</p>	<p>17,05</p> <p>69,00</p> <p>4,50</p> <p>5,20</p> <p>6,65</p> <p>GRATUIT</p> <p>0,20</p> <p>0,30</p> <p>0,50</p> <p>2,45</p> <p>1,00</p> <p>2,45</p> <p>10,10</p> <p>9,25</p> <p>4,80</p> <p>1,90</p> <p>4,60</p> <p>20,05</p> <p>18,40</p>	<p>17.25</p> <p>69.85</p> <p>4.55</p> <p>5.25</p> <p>6.75</p> <p>GRATUIT</p> <p>0.20</p> <p>0.30</p> <p>0.50</p> <p>2.50</p> <p>1.00</p> <p>2.50</p> <p>10.20</p> <p>9.35</p> <p>4.85</p> <p>1.90</p> <p>4.65</p> <p>20.30</p> <p>18.60</p>

LOCATION DE VEHICULE		
- A l'heure		
- Fourgonnette (type Kangoo ou équivalent)	6,55	6.65
- Fourgon (type Ford transit ou équivalent)	9,20	9.30
- Véhicule léger équipé d'une benne (type camion de maçon)	12,75	12.90
- Camion nacelle ou camion benne avec chauffeur	74,30	75.20
Intervention du personnel municipal		
- A l'heure	31,30	31.70

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **approuve les tarifs ci-dessus pour l'année 2010.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/10

AFFAIRES CULTURELLES

VOTE DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES CONGRES POUR L'ANNEE 2010

Madame Anne Laure FLETY, Adjointe déléguée à la Culture et au Patrimoine, informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la révision des tarifs de location de la Salle des Congrès pour l'année 2010.

Elle propose une augmentation **de 1,2%**

Elle rappelle que la gratuité est accordée pour les demandes présentées :

- par les Collectivités Territoriales et l'Etat pour des réunions d'informations
- par le CCAS, le COS, l'Amicale du Personnel, la CCGV
- pour des programmes d'animation réalisés en partenariat avec la Ville
- pour des spectacles scolaires.

Aussi, les tarifs seraient les suivants :

Libellé	TARIFS GRAYLOIS		TARIFS EXTERIEURS	
	EUROS 2009	EUROS 2010	EUROS 2009	EUROS 2010
Activités associatives				
➤ Tarif semaine				
- Manifestation à but non lucratif	55,00	55,70	84,50	85,50
- Manifestation à but lucratif	104,00	105,25	156,50	158,40
➤ Tarif week-end				
- Manifestation à but non lucratif	55,00	55,70	84,50	85,50
- Manifestation à but lucratif	207,50	210,00	312,00	315,75
➤ Forfait chauffage (1)	81,50	82,50	91,50	92,60
Activités non associatives				
➤ Tarif semaine	156,50	158,40	207,50	210,00
➤ Tarif week-end	259,50	262,60	364,00	368,40
➤ Tarif chauffage (1)	91,50	92,60	91,50	92,60
Intervention exceptionnelle du personnel municipal				
Facturation à l'heure	31,30	31,70	31,30	31,30
Caution de 470 euros demandée à toutes les associations				

(1) Le forfait chauffage est dû pour toute utilisation intervenant durant la période du 15 octobre au 15 avril.

Toutefois, ce forfait ne sera pas facturé lorsque les conditions climatiques particulièrement clémentes n'entraînent pas la mise en service effective du chauffage.

L'absence éventuelle de mise en service du chauffage sera mentionnée sur l'état des lieux établi après utilisation de l'équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

■ **approuve les tarifs ci-dessus pour l'année 2010.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/11

AFFAIRES CULTURELLES

VOTE DES TARIFS DE LOCATION DU THEATRE MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2008

Madame Anne Laure FLETY, Adjointe déléguée à la Culture et au Patrimoine, informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la révision des tarifs de location du Théâtre Municipal pour l'année 2010.

Elle propose que l'augmentation soit égale à **1,2 %**.

Aussi, les tarifs seraient les suivants :

Libellé	TARIFS GRAYLOIS		TARIFS EXTERIEURS	
	EUROS 2009	EUROS 2010	EUROS 2009	EUROS 2010
<u>Activités associatives</u>				
- Manifestation à but non lucratif	104,00	105,25	156,50	158,40
- Manifestation à but lucratif (si entrée payante)	156,50	158,40	259,50	262,60
- Forfait chauffage (1)	91,50	92,60	91,50	92,60
<u>Activités non associatives</u>	312,00	315,75	416,00	421,00
- Forfait chauffage (1)	91,50	92,60	91,50	92,60
<u>Activités scolaires</u>	Gratuit	Gratuit	156,50	158,40
- Forfait chauffage (1)	81,50	82,50	91,50	92,60
Les tarifs de location correspondent à une représentation et une répétition générale				
Répétition supplémentaire Taux horaire	20,90	21,15	20,90	21,15
Intervention d'un technicien Facturation à l'heure	31,30	31,70	31,30	31,70
Caution de 470 euros demandée à toutes les associations				

(1) Le forfait chauffage est dû pour toute utilisation intervenant durant la période du 15 octobre au 15 avril.

Toutefois, ce forfait ne sera pas facturé lorsque les conditions climatiques particulièrement clémentes n'entraînent pas la mise en service effective du chauffage.

L'absence éventuelle de mise en service du chauffage sera mentionnée sur l'état des lieux établi après utilisation de l'équipement.

Madame Anne-Laure FLETY, Adjointe au Maire déléguée à la culture et au patrimoine, ajoute une précision quant aux tarifs de location qui correspondent à une représentation et une répétition générale (c'est à dire, 4 heures maximum, même en cas de gratuité).

Madame Claudy CHAUVELOT-DUBAN demande s'il est possible de plus avantager les Graylois.

Monsieur le Maire indique qu'il existe déjà un tarif préférentiel très avantageux pour un équipement culturel de qualité tel que le théâtre, dans lequel la Ville a largement investi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

- *approuve les tarifs ci-dessus pour l'année 2010.*

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/12

AFFAIRES FINANCIERES – VOTE DES TARIFS
OPERATIONS FUNERAIRES

Madame Jocelyne DEBELLEMANIERE, Adjointe au Maire déléguée à l'Etat-Civil et au logement, informe l'Assemblée qu'il convient de réviser les tarifs des opérations funéraires pour 2010 en prenant en compte une augmentation de **+1.2 %**.

Elle propose la répartition ci-dessous

OPERATIONS FUNERAIRES		
CONCESSIONS	TARIFS 2009	TARIFS 2010
15 ans	106.00	107.00
30 ans	158.00	160.00
50 ans (caveau)	313.00	317.00
perpétuelle	1054.00	1067.00
COLUMBARIUM		
15 ans	638.00	646.00
30 ans	983.00	995.00
Jardin du souvenir	21.10	21.35
ESPACE CINERAIRE		
15 ans	418.00	423.00
30 ans	520.00	526.00
50 ans	810.00	820.00
TAXE D'ULTERIEURES INHUMATIONS		
	74.00	75.00
VACATIONS FUNERAIRES		
	24.00	24.30

PHOTOCOPIES SERVICE ETAT CIVIL

Maintien du prix de la photocopie à **0,40 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

- *approuve les tarifs ci-dessus pour l'année 2010.*

N° CM/2009/12/13

AFFAIRES FINANCIERES
ACCEPTATION DE RECETTE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la recette suivante provenant du remboursement par :

■ **GROUPAMA GRAND EST**

du sinistre du 29 septembre 2009
dégradation de deux bornes dans la Grande Rue **1 201,13 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **décide d'accepter la recette ci-dessus qui sera imputée à l'article 7788 du budget de l'exercice 2009.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/14

AFFAIRES FINANCIERES
FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE BESANCON et FRANCE BILLET
ACCEPTATION DE RECETTES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Ville de Gray a signé des contrats avec

- d'une part, **le FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE BESANCON ;**
- d'autre part, **France BILLET, par le biais de la FNAC**

pour la vente de billets de concerts de la saison culturelle grayloise.

Il propose à l'assemblée d'accepter les recettes suivantes provenant des reversements :

- **par le Festival International de Musique de Besançon de la somme de 67,50 €, pour le concert « Quintette Cassiopée » du 24 septembre 2009 ;**
- **par France Billet, de la somme de 228,00 €, pour la vente par la FNAC de 12 billets pour le concert « BERRY » organisé le 24 octobre 2009.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **décide d'accepter les recettes ci-dessus qui seront imputées à l'article 7062 du budget de l'exercice 2009.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/15

AFFAIRES FINANCIERES
OFFICE DE TOURISME - ACCEPTATION DE RECETTE – VIGNOBLE GUILLAUME

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter la recette suivante provenant du remboursement

- **par le Vignoble GUILLAUME d'une facture d'un montant de 104,76 € ayant fait l'objet d'une double enregistrement.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **décide d'accepter la recette ci-dessus qui sera imputée à l'article 7788 du budget de l'exercice 2009.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/16

AFFAIRES FINANCIERES

ACHAT D'EXTINCTEURS – ACCEPTATION DE RECETTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Ville de Gray a formulé une demande d'aide auprès de la Caisse Locale GROUPAMA de Gray, afin de lui permettre le financement d'achat d'extincteurs.

Suite à cette demande la Caisse Locale GROUPAMA de GRAY a accordé à la Ville une aide de **150 €** sous la forme d'un chèque FINAMA n° 8592398.

Il propose au conseil municipal d'accepter l'encaissement de ce chèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **décide d'accepter la recette ci-dessus qui sera imputée à l'article 7788 du budget de l'exercice 2009.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/17

AFFAIRES FINANCIERES

VENTE MOBILIER GROUPE SCOLAIRE EDMOND BOUR

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une partie du mobilier du groupe scolaire Edmond Bour sera changé dans le but d'uniformiser les classes des enfants.

Il propose aux élus que l'ancien mobilier soit mis en vente auprès des associations au tarif de **5 € pour une table + une chaise.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **adopte cette proposition ;**
- **précise que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7078 du budget de l'exercice 2009.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/18

AFFAIRES FINANCIERES

TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE EN 2009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services ont effectué entre le 1^{er} janvier 2009 et le 30 novembre 2009 des heures de travail pour la réalisation d'aménagements relevant de la section d'investissement.

Il ajoute qu'il convient de prendre en compte ces travaux, en dépenses, pour leur valeur, dans les articles correspondant à leur nature, soit :

- Article 2313 : **24 584.62 €**
- Article 2315 : **6761.93 €**
- Article 2318 : **9621.68 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **approuve la proposition ci-dessus.**

La recette correspondante soit **40 968.23 €**, sera imputée à l'article 722 du budget.

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/19

AFFAIRES FINANCIERES
INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal avait décidé d'accorder une indemnité de conseil au receveur des collectivités territoriales lors de sa séance du 26 mai 2008 et en vertu de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

La Trésorerie de GRAY-AUTREY ayant accueilli récemment un nouveau comptable du Trésor, il convient de soumettre à nouveau cette proposition à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité**,

- **d'accorder à Monsieur Gilles HERNANDEZ, Trésorier Municipal, l'indemnité de conseil selon le taux d'indemnisation prévu par la réglementation et ceci, à compter de l'exercice 2009.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/20

AFFAIRES FINANCIERES
DEMANDE DE D.G.E. – REFECTION DE L'ACCUEIL POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que des travaux ont été réalisés en 2009 dans les locaux de la Police Municipale afin de permettre aux personnes handicapées ou à mobilité réduite d'accéder au bureau de traitement des passeports biométriques.

Toujours dans un souci d'améliorer l'accueil de ce public, l'entrée du poste de Police Municipale sera remis à neuf.

Pour ces travaux nous souhaitons solliciter une aide de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement (DGE) selon le plan de financement suivant :

REFECTION DE L'ACCUEIL – POLICE MUNICIPALE		
DGE (20 %)	AUTOFINANCEMENT VILLE DE GRAY	TOTAL H.T.
394 €	1.578 €	1.972 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **autorise Monsieur le Maire à solliciter cette aide auprès de la Préfecture de la Haute-Saône.**

⌘⌘⌘⌘

AFFAIRES CULTURELLES
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - CONVENTION UDAF

Madame Anne-Laure FLETY, Adjointe au Maire déléguée à la culture et au patrimoine, expose au Conseil les éléments de synthèse d'un projet culturel concernant la mise en place d'un partenariat culturel de lecture publique avec l'UDAF de Haute-Saône (Union Départementale des Associations Familiales de Haute-Saône). Cette opération intitulée « Lire et faire lire » vise à promouvoir la lecture auprès du jeune public individuel âgé de 5 ans à 11 ans et à renforcer les liens intergénérationnels par le biais de la mise en place de séances régulières de lectures de contes et d'histoires animées par des bénévoles de l'UDAF. Chaque bénévole accueillera à la Bibliothèque Municipale de Gray des petits groupes de six enfants répartis par tranche d'âge (5-7 ans et 8-11 ans), à qui elle contera des histoires de son choix.

Il convient de signer une convention de partenariat définissant les modalités de coopération avec cet organisme sur cette opération « Lire et faire lire ».

Madame Colette BERGIER demande quand auront lieu ces interventions.

Madame Anne-Laure FLETY indique qu'elles se déroulent d'ores et déjà tous les mercredis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité**,

- **d'approuver ce projet ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à signer la convention correspondante.**

⌘⌘⌘⌘

AFFAIRES CULTURELLES
MUSEE BARON MARTIN – RESTAURATION DE COLLECTIONS
DEMANDE DE SUBVENTION DRAC

Madame Anne-Laure FLETY, Adjointe au Maire déléguée à la culture et au patrimoine, expose au Conseil les éléments de synthèse concernant une intervention de restauration d'urgence : le refixage à la cire de la polychromie d'un Christ (93 GR 814), d'un saint Pierre (93 GR 815), d'une Vierge en majesté à l'Enfant (93 GR 840) et d'une Vierge agenouillée (93 GR 813). La perte d'écaillles de polychromie et les désolidarisations en cours nécessitent une opération de stabilisation sur place de ces pièces afin d'assurer leur conservation et de garantir leur lisibilité. Ces quatre pièces sont déposées au Musée Baron Martin par le Musée des Arts Décoratifs (Paris) depuis le 30 mai 1960. Ces œuvres sont présentées au public dans les collections de référence du musée, dans la salle du Moyen Age et dans le salon des Italiens. Sollicitée, la conservation du Musée des Arts Décoratifs a donné son accord à cette opération.

Madame Anna Bendele-Gérard, restauratrice de bois dorés habilitée par le Ministère de la Culture pour intervenir sur les collections des musées labellisés « musées de France », a été sollicitée.

Le coût estimatif global de cette opération pour les quatre pièces est de **496,00 euros H.T.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **approuve la réalisation de ce projet ;**

■ **décide de solliciter ;**

-- **d'une part, l'avis de la Commission scientifique interrégionale Franche-Comté-Bourgogne des musées de France chargée de la restauration et de la conservation préventive des collections des musées sur ce projet d'intervention,**

-- **d'autre part, l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la DRAC Franche-Comté et de la Région Franche-Comté relativement aux opérations définies dans ce projet.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/23

AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES
OPERATION « JEU DE L'OIE » 2009
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe LAURENCOT, Adjoint au Maire délégué à la jeunesse et aux animations d'extérieur, informe le conseil municipal que l'opération dénommée « JEU DE L'OIE », réalisée en partenariat avec les associations culturelles et sportives de l'agglomération, l'éducation nationale, le conseil général, l'office municipal des sports et Cap Gray, s'est déroulée les 11 et 12 septembre 2009, et a rassemblé près de 1100 participants.

Aussi, afin de récompenser les vainqueurs, en conformité avec le cahier des charges de cette manifestation, il invite le conseil municipal à attribuer aux associations accueillant les vainqueurs comme adhérents, les subventions dont les montants figurent ci-après :

•	TENNIS CLUB DE GRAY	35 €	
•	TAEKWONDO VAL DE GRAY	70 €	
•	CANOE KAYAK GRAY	70 €	
•	HANDBALL VAL DE GRAY	105 €	
•	LUTTE HORIZON SPORT	105 €	
•	ALERTE GRAYLOISE	70 €	
•	TIR A L'ARC	140 €	
•	BOXING CLUB	35 €	
•	BADMINTON VAL DE GRAY	35 €	
•	SONOTHEQUE	35 €	
•	ESPERANCE ARC GRAY	245 €	
•	MAJORETTES	210 €	
•	GRAY NATATION		210 €
•	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	175 €	
•	THEATRE ENVIE		35 €
•	DOJO GRAYLOIS	35 €	
		=====	
	TOTAL	1610 €	

Madame Colette BERGIER suggère qu'une compensation soit également attribuée aux associations participantes à cette manifestation, mais n'ayant pas de retombées directes.

Monsieur Christophe LAURENCOT, Adjoint au Maire délégué à la jeunesse et aux animations d'extérieur et **Monsieur le Maire** acceptent cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **décide d'allouer les subventions dont les montants figurent ci-dessus aux associations désignées ;**
- **précise que cette dépense sera prélevée sur l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations » du budget de l'exercice 2009.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/24

AFFAIRES SPORTIVES
ACQUISITION DE TATAMIS
DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-SAONE

Monsieur Michel MODIN, Adjoint au Maire délégué aux sports, rappelle qu'en 2009, la Ville de Gray a bénéficié d'une aide du Conseil Général de la Haute-Saône pour l'acquisition de tatamis.

Il est prévu de poursuivre le renouvellement de ce matériel en 2010 pour un montant de **1.321 € H.T.**

Une subvention au Conseil Général de la Haute-Saône pourrait par conséquent être attribuée à nouveau cette année, **à hauteur de 40 %, soit 528 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **approuve ce plan de financement ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à solliciter la subvention indiquée au Conseil Général de la Haute-Saône.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/25

AFFAIRES SCOLAIRES
GROUPE SCOLAIRE MOISE LEVY - ACHAT D'UN TABLEAU NUMERIQUE
DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE

Madame Laurence CHAROLLAIS, Adjointe au Maire déléguée à l'éducation et à l'enfance, indique à l'assemblée que la Ville souhaite doter les écoles primaires de tableaux numériques.

Le groupe scolaire Edmond Bour bénéficie de cet équipement dans le cadre du développement numérique mis en place par l'Education Nationale.

Il convient donc d'acquérir un tableau numérique identique pour l'école Moïse Lévy.

Le coût de ce tableau est évalué à **1.672 € H.T.**

Pour cette acquisition, la Ville peut être aidée par Monsieur Patrice DEBRAY, député de la Haute-Saône, au titre de la réserve parlementaire **à hauteur de 50 %, soit 836 €.**

Madame Claudy CHAUVELOT-DUBAN constate que l'Etat n'a doté qu'une seule école et qu'il est bien que la Ville de Gray s'engage pour Moïse Lévy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à solliciter cette subvention.**

N° CM/2009/12/26

AFFAIRES TECHNIQUES
REHABILITATION DES SERRES MUNICIPALES
DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur Philippe SEGUIN, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, indique à l'assemblée qu'il est prévu en 2010 de réhabiliter le grand et les deux petits tunnels des serres municipales, afin de développer quantitativement et qualitativement la production florale.

Pour ces travaux, nous souhaitons solliciter une aide de Monsieur Patrice DEBRAY, député de la Haute-Saône, au titre de la réserve parlementaire.

Il propose le plan de financement suivant :

OPERATION	TOTAL H.T	AIDE PARLEMENTAIRE SOLLICITEE (50 %)	AUTOFINANCEMENT VILLE DE GRAY
Réhabilitation du grand tunnel	3.094 €	1.547 €	1.547 €
Remplacement des bâches des deux petits tunnels	4.600 €	2.300 €	2.300 €
TOTAL GLOBAL H.T.	7.694 €	3.847 €	3.847 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes, à solliciter cette aide auprès de Monsieur le Député, Patrice DEBRAY.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/27

AFFAIRES TECHNIQUES
ECOLE MOISE LEVY - ETANCHEITE DE LA TOITURE ZONE I
DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Philippe SEGUIN, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'étanchéité sur la toiture de l'école MOISE LEVY.

En effet, cet établissement souffre de nombreuses fuites et il est nécessaire d'intervenir de manière urgente.

Une provision sera inscrite chaque année pour pouvoir réaliser ces travaux par tranches. En 2010, la Ville interviendra sur la ZONE 1 pour un montant prévisionnel de **12.600 € H.T.**

Une aide financière est susceptible d'être apportée par le Conseil Général de la Haute-Saône au titre des travaux de réparations dans les établissements scolaires du 1^{er} degré « tendant à améliorer la salubrité, l'hygiène et la conservation des bâtiments ».

Celle-ci pourrait atteindre **55 % des travaux, soit 6.930 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

■ **autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à :**

- **préfinancer les travaux ;**
- **solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Saône.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/28

AFFAIRES TECHNIQUES

ECOLE EDMOND BOUR – REFECTION DE LA COUR

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-SAONE

Monsieur Philippe SEGUIN, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire EDMOND BOUR, la réfection complète de la cour est prévue.

Le coût estimatif de ce projet est évalué à **18.024 € H.T.**

Une aide financière est susceptible d'être accordée par le Conseil Général de la Haute-Saône au titre des réparations des bâtiments scolaires du 1^{er} degré.

Celle-ci pourrait atteindre **55 % du montant des travaux**, soit **9.913 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

■ **autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à :**

- **préfinancer les travaux ;**
- **solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Saône.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/29

AFFAIRES TECHNIQUES

AVENANT N° 2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DALKIA

Monsieur Philippe SEGUIN, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, indique au conseil municipal que conformément à la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007 et en conformité avec le droit communautaire, la Taxe Intérieure sur la Consommation de gaz naturel (TICGN), est aujourd'hui de **1,19 euros par Mwh**.

Il convient par conséquent d'inclure cette facturation au contrat d'exploitation des installations de chauffage et équipements connexes énergie gaz naturel conclu avec DALKIA par un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité**,

- **d'accepter les termes de cet avenant**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à procéder à sa signature.**

N° CM/2009/12/30

AFFAIRES TECHNIQUES
REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE E.BOUR – site A – Edmond Bour
Avenants aux marchés de travaux

Monsieur Philippe SEGUIN, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, fait part à l'assemblée que d'une part, suite à la demande du bureau de contrôle il est nécessaire de renforcer le degré coupe feu des menuiseries donnant sur la coursive et d'autre part, en prévision de la réfection complète de la cour de l'école l'été 2010, il a été indispensable de remplacer une canalisation d'eau usée dans la cour.

Afin de modifier les marchés en conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à signer les avenants correspondants :

LOT 1 – Démolition – Désamiantage – Gros œuvre – Réseaux divers
Entreprise E.C.B

- ✓ Plus value pour remplacement de la canalisation d'eau usée en ciment dans la cour 3.798.50 € HT

Montant marché initial	221.678,52 €
Avenant 1	13.518,08 €
Avenant 2	472,03 €
Avenant 3	3.798,50 €
Montant total HT	239.467,13€
Montant total TTC	286.402,68 €

Évolution du marché + 8.02 %

LOT 4 A – Menuiserie extérieures bois – Vitrierie
Entreprise ADECO

- ✓ Plus value pour renforcement du degré coupe feu des menuiseries donnant sur la coursive (travaux demandés par le bureau de contrôle) 5.288,00 € HT

Montant marché initial	96.684,00 €
Avenant 1	5.288,00 €
Montant total HT	101.972,00 €
Montant TTC	121.958,51 €

Évolution du marché + 5.47 %

La commission d'appel d'offres, au cours de sa réunion en date du 2 décembre 2009, a émis un avis favorable à la signature de ces avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **approuve la proposition ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer les avenants correspondants.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/31

AFFAIRES TECHNIQUES
LEVÉE DE LA RÉSERVE N° 43 – RUE ROSSEN

Monsieur Philippe SEGUIN, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, rappelle à l'assemblée que, lors de l'aménagement du rond point de l'Arsenal et de la rue Rossen, il avait été prévu en cas de nécessité de poser une réserve sur une propriété jouxtant cet aménagement, propriété cadastrée AC 611.

Compte tenu des travaux réalisés, il n'est plus nécessaire de maintenir cette réserve dénommée opération 43 (aménagement de voies communales) au Plan d'Occupation des Sols (POS).

En conséquence, il est proposé à l'assemblée de lever cette réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **approuve la proposition ci-dessus.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/32

AFFAIRES DIVERSES
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
RAPPORTS 2008 – EAU et ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les rapports annuels 2008 relatifs au fonctionnement des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement ont été soumis au conseil de la Communauté de Communes Val de Gray lors de la réunion du 25 juin 2009.

Ces rapports font l'objet d'une synthèse jointe au présent projet de délibération.

Les rapports originaux sont disponibles à la Communauté de Communes Val de Gray.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 21 voix pour et 7 abstentions (Mesdames Colette BERGIER, Claudy CHAUVELOT-DUBAN, Messieurs Bernard DESBROSSES, Christian RICHARD, Michel MULLER, Madame Emmanuelle CUNEY et Monsieur Hicham NAJI)**

- **approuve les rapports 2008 sur l'eau potable et l'assainissement présentés pour les communes membres de la Communauté de Communes Val de Gray.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/33

AFFAIRES FINANCIERES
PONT DE PIERRE – VASQUES
DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur Philippe SEGUIN, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, informe les membres du Conseil Municipal que l'ensemble des vasques à fleurs installées sur le Pont de Pierre doit être renouvelé en raison de leur état qui ne permettra pas de les utiliser à nouveau l'année prochaine.

Il est donc envisagé d'acheter les 50 vasques nécessaires ainsi que les accroches adaptées, pour un montant de **7.150 € H.T.**

Pour cet achat, nous pouvons bénéficier d'une aide au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Patrice DEBRAY, à hauteur de **50 %**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité**,

- **d'accepter cette proposition ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints, à solliciter cette subvention auprès de Monsieur Patrice DEBRAY, député de la Haute-Saône.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/34

TRAVAUX

LEVÉE DE LA RÉSERVE N° 43 – AVENUE MARECHAL LYAUTEY

Monsieur Philippe SEGUIN, Adjoint au Maire délégué aux Travaux et à l'Urbanisme, fait part à l'assemblée que la réserve 43 (aménagement de voies communales) au Plan d'Occupation des Sols (POS) située Avenue du Maréchal Lyautey peut être supprimée, la ville n'ayant aucun projet dans ce secteur.

En cas d'accord de l'assemblée délibérante, la réserve sur les parcelles **AP 226 – AP 232 et AP 238** sera levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **approuve la proposition ci-dessus.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2009/12/35

AFFAIRES TOURISTIQUES

RETRAIT DE LA VILLE DE GRAY DE LA FEDERATION DES STATIONS VERTES DE VACANCES

Madame Marie BRETON, Adjointe au tourisme et au commerce, rappelle à l'Assemblée que Gray compte au nombre des Stations Vertes de Vacances depuis 1981. A ce titre, une cotisation annuelle, s'élevant actuellement **à plus de 1900 €**, est versée par la Ville à la Fédération.

Si l'équipement touristique de la commune correspond toujours aux normes minimales énumérées dans la charte des Stations Vertes, il y a pourtant, aujourd'hui, tout lieu de s'interroger sur le maintien du label.

D'une part, le dit label ne semble pas très connu des touristes étrangers alors que ceux-ci, via les activités de plaisance sur la Saône notamment, représentent une part importante de nos usagers.

D'autre part, aucune des enquêtes menées ces dernières années auprès des usagers-clients, tant à l'Office municipal du Tourisme qu'au Camping Longue Rive, ne fait ressortir le label *Station Verte* comme facteur, même secondaire, dans le choix pour notre destination. Le site et le guide de la Fédération ne sont, en outre, jamais cités par nos visiteurs comme sources d'informations.

Pour finir, une rapide prospection menée auprès des hôteliers de Gray, Rigny et Nantilly, de l'Auberge de Jeunesse, de quelques hôtes proposant des chambres à Gray ou dans les alentours immédiats aboutit aux mêmes conclusions.

Au regard des charges et dépenses auxquelles la Ville doit aujourd'hui faire face, les sommes versées aux Stations Vertes de Vacances paraissent, d'année en année, de plus en plus considérables.

En conséquence, Madame BRETON, préconise le retrait immédiat de la Fédération des Stations Vertes de Vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **approuve la proposition de retrait immédiat de la Ville de Gray de la Fédération des Stations Vertes de Vacances.**

QUESTIONS DIVERSES

RESIDENCE DE L'EUROPE

Monsieur Michel MULLER souhaite savoir si les services techniques se sont rendus aux bâtiments de la résidence de l'Europe.

Monsieur Philippe SEGUIN, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme lui répond par l'affirmative et que les travaux vont être chiffrés.

RUE VERGY

Monsieur Michel MULLER signale que la circulation double sens de la Rue Vergy est dangereuse.

Monsieur le Maire demande que cette question soit étudiée lors de la commission de circulation.

SECURITE DES ENFANTS

Madame Colette BERGIER fait part de l'inquiétude de certains parents dont les enfants suivent le soutien scolaire à Edmond Bour avant midi et qui doivent se rendre par conséquent seuls à la cantine.

Madame Laurence CHAROLLAIS, Adjointe au Maire déléguée à l'éducation et à la famille est bien informée de cette problématique mais la Ville ne peut mettre du personnel, chargé de faire manger les enfants, à disposition pour retourner dans les écoles. En général les parents s'arrangent entre eux et le personnel est très attentif à leur arrivée. Elle précise que ces enfants reviennent avec le groupe.

LIEUX INVESTIS PAR LES JEUNES

Madame Colette BERGIER signale toujours un problème d'insécurité sous le porche du 70 grande rue qui est investi par des jeunes.

Monsieur Philippe SEGUIN, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, indique qu'une lettre a été envoyée au propriétaire qui n'a jamais répondu.

Selon **Monsieur le Maire**, ce sont des jeunes des lycées graylois et il appartient aux chefs d'établissements scolaires et aux parents d'exercer leur autorité. Nous ne pouvons intervenir sur un lieu privé. Il sera néanmoins demandé aux agents de Police Municipale de se rendre sur place.

SIGNALISATION

Madame Colette BERGIER rappelle que le Conseil Municipal s'était engagé à améliorer la signalétique de la Basilique et des monuments patrimoniaux du haut de la Ville.

Monsieur Philippe SEGUIN, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, atteste que cette installation est prévue et en cours de réflexion avec l'aide de Brigitte OLIVIER, Conservatrice du Musée Baron Martin.

ECLAIRAGE

Madame Claudy CHAUVELOT-DUBAN demande s'il est possible d'augmenter les plages horaires d'allumage de l'éclairage public.

Monsieur le Maire assure que cela avait déjà été demandé aux services techniques mais qu'il est apparemment nécessaire de le rappeler.

SENS DE CIRCULATION RUE VANOISE

Madame Emmanuelle CUNEY fait part à l'assemblée d'un problème de sécurité à la sortie du *Terre du Palais* suite au changement de sens de circulation.

Monsieur Philippe SEGUIN, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, avait déjà été interpellé pour ce problème et va étudier une sécurisation de la sortie des véhicules dans ce secteur.

RENTREE 2010

Madame Emmanuelle CUNEY demande si la Municipalité a connaissance des prévisions des effectifs dans les établissements scolaires pour la rentrée 2010.

Madame Laurence CHAROLLAIS, Adjointe au Maire déléguée à l'éducation et à la famille, indique que les effectifs sont normalement connus au premier trimestre 2010, mais que vraisemblablement au vu des chiffres de 2009, deux écoles maternelles ont des classes en danger.

